



COMMUNE DE BLANCAFORT

Envoyé en préfecture le 03/11/2023
Reçu en préfecture le 03/11/2023
Publié le 03/11/2023
ID : 018-211800305-20231024-2023_070-DE

RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES (2023)

ARTICLE 1^{er} : MISE A DISPOSITION

La salle des fêtes peut être mise, par la commune de BLANCAFORT, à la disposition des associations et des groupements qui en font la demande.

Peuvent être mis à disposition :

- La salle des fêtes avec bar et réfrigérateurs
* 237 personnes
- * Normes définies par la commission de sécurité

- La cuisine équipée d'un piano (4 plaques électriques et four électrique), lave-vaisselle et micro-onde, étuve et four pour mise en température, distributeur d'assiettes, et toute vaisselle et ustensiles nécessaires.

ARTICLE 2 : DEMANDE D'UTILISATION - CONDITIONS DE LOCATIONS

Toute demande d'utilisation des salles et/ou équipements doit être formulée ou confirmée par écrit et adressée à Monsieur le Maire au moins 3 semaines avant la date prévue de la manifestation. Les autorisations seront accordées dans l'ordre chronologique des demandes. La salle ne pourra être retenue plus d'un an à l'avance. Tout désistement (hors situation exceptionnelle avec justificatif) devra être signalé 3 semaines à l'avance faute de quoi la location sera facturée.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA SÉCURITÉ

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît :

- a) avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition.
- b) avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes spécifiques données par le Maire compte tenu de l'activité envisagée.
- c) avoir procédé avec le Maire ou son représentant à une visite de l'établissement et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisées.
- d) avoir constaté avec le Maire ou son représentant l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, l'org

- faire respecter les règles de sécurité par les participants

ARTICLE 4 : MODALITES DE LOCATION

Les modalités de location sont définies selon un tarif fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal, par tranche de 24h, 48h ou 72h.

La redevance couvre à la fois la location de la salle et ses installations techniques de base : à savoir chauffage, climatisation, mobilier, cuisine, vaisselle, éclairage, sanitaires. Un inventaire des matériels et équipements sera signé par l'utilisateur avant la prise de possession et un contrôle sera effectué par un responsable municipal à la remise des clés.

Les clés devront être retirées en mairie, le vendredi précédant la manifestation avant 18h.

L'état des lieux réalisé après la manifestation sera effectué le lundi.

Lors de la réservation de la salle, un chèque de caution de 1000 € sera exigé et rendu à la signature de l'état des lieux établi après la manifestation en fonction de l'état de la salle, de la cuisine et des sanitaires.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'ACCROCHER AFFICHES ET TOUT ELEMENT DE DECORATION SUR TOUS LES MURS DE LA SALLE DES FETES ET DU HALL D'ENTREE.

Des pitons sont posés avec possibilité de tirer un câble pour suspendre des décorations.

ARTICLE 5 : REGIMES PARTICULIERS

Toute association locale utilisant la salle pour une première manifestation à but lucratif bénéficiera d'un 1/2 tarif, le plein tarif s'exercera lors de la 2^{ème} manifestation.

(Tarifs : feuille annexe).

Sont exemptés de tout droit de location :

- l'école publique
- le centre de loisirs
- les associations assurant des cours d'Education Physique ou culturelles
- les assemblées générales des associations locales

- Le personnel communal bénéficiera du demi-tarif l'occasion d'un évènement le concernant personnellement.

ARTICLE 6 : UTILISATION INSTALLATION ET RANGEMENT DES LOCAUX.

Le parquet doit faire l'objet d'un nettoyage IMMEDIAT en cas de salissures (boues, vin, aliments,.....)

L'installation et le rangement du mobilier (tables et chaises) seront effectués par le responsable utilisateur.

Il faudra penser à débrancher les frigidaires, baisser le chauffage, éteindre les lumières fermer les volets avant de quitter les lieux. En ce qui concerne l'utilisation du piano, entourer les plaques et protéger le four par du papier aluminium.

Nettoyage du mobilier en inox : uniquement avec des chiffons doux ou éponges normales (non abrasives).

Le nettoyage des locaux et des sanitaires devra être assuré par l'utilisateur. Les produits d'entretien sont à prévoir. Lors de la mise à disposition des sanitaires pour des manifestations particulières (brocantes, festivals...), le remplacement des produits existants sera à la charge de l'organisateur au cours de la manifestation.

Un inventaire de la vaisselle existante sera fait. Tout objet cassé devra être signalé en mairie.

Le remboursement du matériel cassé sera facturé lors de l'émission du titre de paiement. (Tarifs : feuille annexe)

Des cendriers sont mis à disposition à l'extérieur des locaux, veiller à leur bonne utilisation (respect de l'environnement). Le règlement et les tarifs, définis chaque année par le Conseil Municipal sont affichés dans le panneau d'informations municipales.

En cas de non-respect des horaires et des conditions d'utilisation (matériel, nettoyage des locaux), la Commune conservera pour encaissement le chèque de caution demandé.

Le Maire,
Pascal MARGERIN



TARIFS 2023

LOCATION SALLE DES FETES

Association blancafortaise :	250 €
Association extérieure :	350 €
Location à des particuliers (manifestation privée) :	
Blancafortais :	1 journée 250 €
	2 journées 350 €
	3 journées 450 €
Hors commune :	1 journée 400 €
	2 journées 500 €
	3 journées 600 €
Cérémonie obsèques	80 €

Tarifs pièce de vaisselle et/ou ustensiles cassées et/ou disparues : 2 € par pièce

ACCUSE DE RECEPTION

Je soussignée(e) : certifie avoir pris connaissance et accepter le règlement concernant l'utilisation de la salle des fêtes de BLANCAFORT lors de manifestation dont je suis l'organisateur (trice).

Fait à, le :

Signature .